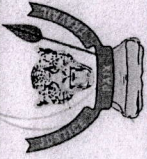


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 017/2023

A LA SOCIETE CONGO EQUIPMENT SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition d'engins et d'équipements miniers de marque Caterpillar, conclu avec la GECAMINES S.A pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-six millions cent septante trois mille cent quinze, quatre-vingt-six centimes (USD 26 173 115,86) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains cent quatre-vingt-trois mille deux cent onze, quatre-vingt-un centimes (USD 183 211,81).

Fait à Kinshasa, le 06/02/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA

Directeur Général a.i

